

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04/05/2015 à 18 heures 30
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 28/04/2015

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, BALMAIN Bernard, BAUDRAY Sandrine, BAUDRAY Fabrice, CHAIX Michel, DIDIER Christian, DIDIER Guy, GHABRID Karim, NOVEL Yoann, VERMEULEN Jean

ABSENTE : MM.CABARET Valérie

1/ Approbation des comptes de gestion 2014 de la Commune et des Remontées Mécaniques

Monsieur le Président présente les comptes de gestion 2014 de la Commune et des Remontées Mécaniques établis par le receveur.

Décision : Approbation des comptes de gestion 2014 de la Commune et des Remontées Mécaniques

2/ Approbation des comptes administratifs 2014 de la Commune et des Remontées Mécaniques

Décision : Après l'approbation du compte de gestion 2014 des Remontées Mécaniques, approbation du compte administratif 2014 des remontées mécaniques s'élevant à :

Investissement :

Recettes : 68056 €

Dépenses : 505499,05 €

Résultat invt 2014 : -437443,05 €

Résultat 2014 (investissement + fonctionnement) : - 266,73 €

Résultat cumulé 2013 (+ 846,46 €) et 2014 (- 266,73 €) : + **579,73 €**

Fonctionnement :

Recettes : 437443,10 €

Dépenses : 266,78 €

Résultat fonctionnemt 2014 : +437176,32€

Après l'approbation du compte de gestion 2014 de la Commune, approbation du compte administratif 2014 de la Commune s'élevant à :

Investissement :

Recettes : 807786,29 €

Dépenses : 840789,77 €

Résultat invt 2014 : -33003,48 €

Résultat 2014 (investissement + fonctionnement) : +186397,37 €

Résultat eau 2013 : +150377,89 €

Résultat cumulé clôture 2014: + **370335,83 €**

Fonctionnement :

Recettes : 2338092,88 €

Dépenses : 2118692,03€

Résultat fonctionnemt 2014 : +219400,85€

3/ Affectation des résultats 2014

Décision : Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2014 des Remontées Mécaniques soit 438022,71 € comme suit : 404442,98 € au compte 1068 en recettes investissement et 33579,73 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2015.

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2014 de la Commune soit 570593,63 € comme suit : 131008,80 € au compte 1068 en recettes investissement et 439584,83 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2015.

4/ Modifications budgétaires budget primitif 2015 Commune

Décision : Après avoir approuvé le compte administratif 2014 de la Commune et avoir affecté les résultats 2014, modifications budgétaires comme suit :

Section Fonctionnement :

Dépenses

Compte 61522 : + 19422,83 €
Compte 61523 : + 17398 €
Compte 6227 : + 3600 €
Compte 6353 : + 1260 €
Compte 022 : + 38989 €
Compte 023 : + 208915 €
Compte 6554 : + 150000 €
Total : + 439584,83 €

Recettes

compte 002 : + 439584,83 €

Total : + 439584,83 €

Section Investissement

Dépenses

Compte 001 : + 200257,80 €
Compte 204412 : + 46908 €
Compte 2111 : + 4000 €
Compte 2158 : + 7360 €
Compte 2313 : + 70000 €
Compte 2315 : + 421748 €
Compte 4581 : + 39650 €
Total : + 789923,80 €

Recettes

compte 021 : + 208815 €
compte 1068 : + 131008,80 €
compte 1641 : + 450000 €

Total : 789923,80 €

5/ Emprunt 2015

Décision : Contracter un emprunt de 450 000 € pour une durée de 15 ans à taux fixe sur la budget de la Commune 2015 afin de réaliser les divers travaux prévus : extension crèche, aménagement pont du pré, aménagement du carrefour de Malcrozet, achat d'une saleuse, création d'une piste VTT et autorisation donnée à Mr le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et signer le contrat de prêt le plus avantageux pour la commune.

6/ Modifications budgétaires budget primitif 2015 Remontées Mécaniques

Décision : Après avoir approuvé le compte administratif 2014 des Remontées Mécaniques et avoir affecté les résultats 2014, modifications budgétaires comme suit :

Section Fonctionnement :

Dépenses

Compte 613 : + 33579,73 €
Compte 023 : + 68056 €
Total : + 101635,73 €

Recettes

compte 002 : + 33579,73 €
compte 777 : + 68056 €
Total : + 101635,73 €

Section Investissement

Dépenses

Compte 001 : + 437442,98 €
Compte 13914 : + 68056 €

Total : + 505498,98 €

Recettes

compte 021 : + 68056 €
compte 1068 : + 404442,98 €
Compte 1314 : + 33000 €
Total : 505498,98 €

7/ Requête AM CHAIX contre arrêté préfectoral DUP Aménagement sécuritaire entre le Four Vieux et les Choseaux Pierre-Aigüe : autorisation pour ester en justice au nom de la Commune et prendre un avocat

Monsieur le Maire :

fait part au conseil municipal du litige qui oppose la Commune de Saint Sorlin d'Arves et la Préfecture de la Savoie à Madame CHAIX Anne-Marie concernant l'arrêté préfectoral n°2015021-002 du 21 janvier 2015 déclarant d'utilité publique le projet de la Commune : Calibrage et sécurisation de la RD926 sur la Commune de

Saint Sorlin d'Arves, projet d'aménagement de la traversée du chef lieu avec occupation temporaire des terrains, aménagements de cheminements piétons, arrêts navettes et aires de stationnement ainsi que d'emplacements pour la collecte des ordures ménagères entre le Four Vieux et les Choseaux

- Demande l'autorisation d'agir en justice au titre de ce dossier et de prendre avocat.
- Invite le Conseil Municipal à formuler son avis.

Décision : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître Eric LE GULLUDEC, Avocat, 28 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative et pour entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.

8/ Liaison piétonne entre l'Eglise et Malcrozet et aménagement du carrefour de Malcrozet

Après lecture par Monsieur le Maire du compte-rendu de réunion du SIVAV relative à l'affaire ci-dessus mentionnée, aucune décision n'a été prise puisque les élus attendent de connaître la décision de la Commune de Saint Jean d'Arves quant au financement partiel du carrefour de Malcrozet et de la Coopérative Laitière des Arves quant à la réalisation et financement de la création d'un mur le long du futur trottoir.

9/ Désignation des membres du comité de pilotage contrat enfance jeunesse

Décision : Désignation des membres suivants pour le comité de pilotage du contrat enfance jeunesse :

- MM. Robert BALMAIN, Sandrine BAUDRAY, Jean VERMEULEN et Christian DIDIER en qualité d'élus,
- Mme Martine GUERIN représentant l'association Les Petits Diables
- Mme Isabelle ARBUZ représentant l'association Office de Tourisme de Saint Sorlin d'Arves
- Un membre de la PMI
- Un membre de la CAF

Le comité de pilotage devra se réunir au minimum une fois par année,

10/ Approbation des tarifs remontées mécaniques 2015/2016

Décision : Approbation des tarifs des remontées mécaniques pour l'été 2015 et l'hiver 2015/2016 (tarifs consultables en mairie)